



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 31 janvier 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Renforcement des jauges d'accueil du public dans les commerces et des mesures de contrôles.

A la suite des déclarations récentes du Premier ministre dans le contexte d'aggravation de la crise sanitaire, le Gouvernement a renforcé les jauges applicables à l'accueil de public dans les commerces par un décret du 30 janvier 2021 paru au journal officiel du 31 janvier.

La Creuse n'est pas concernée par les mesures applicables aux grands centres commerciaux.

Par contre, pour toutes les enseignes de plus de 400 m<sup>2</sup>, les capacités d'accueil maximal simultanée seront désormais réduites : elles ne pourront pas recevoir plus d'une personne pour 10 m<sup>2</sup> de surface de vente.

Les autres commerces conservent une jauge à une personne pour 8 m<sup>2</sup>.

Enfin, les établissements dont la surface de vente est inférieure à 10 m<sup>2</sup> ne pourront plus accueillir qu'un seul client à la fois.

Dans tous les cas de figure, il est rappelé que l'affichage du nombre maximal de clients autorisés doit systématiquement être affiché à l'entrée du magasin, de façon visible, et que les modalités de son suivi effectif doivent pouvoir être présentées à chaque visite de contrôle.

L'ensemble des commerces concernés en Creuse a été informé de la nouvelle jauge par les services chargés de son application, qui, après une première campagne de vérification cette semaine, renouvelleront la semaine prochaine les opérations de contrôles sur place et se rendront disponibles pour toute difficulté concrète rencontrée dans la bonne mise en place de ces règles.

Malgré la campagne de vaccination qui se poursuit de façon soutenue, avec 6 283 injections depuis l'ouverture du premier centre à Guéret le 7 janvier dernier, l'épidémie continue de progresser dans notre département, avec 215 cas de personnes infectées pour 100 000 creusois (taux d'incidence) contre 70 cas pour 100 000 habitants début décembre : la vigilance de tous, le respect par chacun des mesures de précaution, dans toutes les situations et les configurations, bien au-delà des seules mesures pour les commerces, restent nécessaires et indispensables.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse